

REGLEMENT

- ♦ L'adhésion au Ski Club implique :
 - ♦ Casque, licence ou carte neige et forfait obligatoires à chaque sortie,
 - ♦ Prévoir matériel aux conditions d'entraînement,
 - ♦ Les enfants doivent porter le blouson du club
 - ♦ Les nouvelles inscriptions au Ski Club seront définitives après avis des entraîneurs,
 - ♦ d'avoir un niveau 2^e étoile ou satisfaire aux tests d'évaluation.
 - ♦ l'achat de la CARTE NEIGE ou de la LICENCE de l'année en cours,
 - ♦ droit d'inscription.
2. Toute prise de responsabilité au sein du Club se fait sous le couvert du bénévole.
 3. Tout adhérent qui emprunte le car du Ski Club doit obligatoirement effectuer l'aller et le retour par ce moyen de locomotion, **sauf autorisation écrite des parents**.
 4. La tenue dans le car et en dehors doit être irréprochable.
 5. Tous les participants devront être présents et prêts à l'heure fixée pour le début de l'entraînement.
 6. **la présence est obligatoire pendant toute la durée de la séance d'entraînement.**
 7. Les entraînements devront être suivis d'une manière assidue, toutes les semaines, afin de ne pas désorganiser le groupe.
 8. **Ne pourront participer aux compétitions que les adhérents qui suivront assidûment les entraînements et dont les performances seront jugées suffisantes par les entraîneurs.**
 9. Il est nécessaire de prévenir le bureau du ski club le lundi soir de 20 h à 21 h en cas de non participation à la course prévue le week-end, sinon les frais d'engagements seront dus par le compétiteur, tél. 06.07.33.85.69.
 10. Chacun doit faire preuve de respect et de politesse envers toutes les personnes de l'encadrement et du personnel des remontées mécaniques.
 11. **Tout manquement à l'observation du présent règlement sera suivi de sanctions, voire de l'exclusion.**
 12. **Le Ski Club n'est pas responsable du matériel laissé dans le local et par mesure de sécurité son accès n'est possible que lors des séances organisées par le ski club.**
 13. Le club dispose d'un blog et des photos prises lors d'entraînements ou de compétitions y sont publiées. Chaque membre dispose d'un droit à l'image et doit, en début de saison, choisir d'autoriser ou de ne pas autoriser la diffusion de celles le concernant.

LE BUREAU DU SKI CLUB SERA CHARGE DE L'EXECUTION DU PRESENT REGLEMENT.

M.A.J. le 19/10/2011